



## Delai de resiliation pompe a chaleur

Par **burrows77**, le **23/11/2008** à **13:56**

Bonjour, j'ai signé un contrat pour une pompe à chaleur le 18/11/08. Je souhaite après réflexion me rétracter. Je voulais savoir si les 7 jours de rétractation commencent le 18 et prennent en compte le week-end car je vais demain matin envoyer la lettre on sera le 24/11/08 est-il trop tard merci

Par **Tisuisse**, le **23/11/2008** à **18:04**

Bonjour,

Si le commercial est venu chez vous pour vous faire signer ce contrat, vous avez 7 jours pour envoyer votre LR/AR. Vous avez signé le 18.11, le délai d'envoi prendra fin le 18 + 7 = 25.11 mais le 25.11 à minuit. C'est la date d'envoi qui compte, il me semble, pas la date de réception par son destinataire. Si le délai est de 7 jours c'est bien parce qu'il comporte un week-end. Vous devez avoir, joint au contrat, l'imprimé de désistement, de désengagement.

Par contre, si vous vous êtes déplacé à la boutique, la loi Scrivener ne s'applique pas. Dans ce cas, lisez ce qui est écrit sur votre contrat pour le désistement éventuel.